

# Avis aux personnes intéressées

## Régie de l'énergie

*Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) relative au projet de renforcement du réseau régional de transport de Sherbrooke et de construction de lignes d'alimentation (Dossier R-3995-2016)*

### Objet de la demande

Le Transporteur a déposé, le 21 décembre 2016, une demande à la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin d'obtenir l'autorisation de construire les actifs requis pour le renforcement du réseau régional de transport de Sherbrooke et la construction de lignes d'alimentation (le **Projet**).

Le Projet a comme objectif de répondre à la croissance des charges d'Hydro-Sherbrooke, qui est un client d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le « Distributeur »), tout en tenant compte des besoins de pérennité des installations. Il vise à renforcer le réseau régional de transport par l'ajout d'une barre bouclée au poste de Sherbrooke et à alimenter les postes d'Hydro-Sherbrooke, incluant le quatrième poste de ce dernier, par l'ajout de deux lignes biternes à 120 kV.

Le coût du Projet s'élève à un montant total de 76,1 M\$ et s'inscrit dans les catégories d'investissement « croissance des besoins de la clientèle » et « maintien des actifs ». Les mises en service du Projet sont prévues s'échelonner de septembre 2018 à juillet 2019.

Cette demande est soumise en vertu des articles 31(1)(5<sup>o</sup>) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**).

### Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la Régie, avec copie au Transporteur, **au plus tard le 21 mars 2017 à 12 h**. Ce dernier pourra répondre à ces commentaires au plus tard le **28 mars 2017 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande du Transporteur, les documents afférents, la Loi, le Règlement ainsi que le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca).

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

### Le Secrétaire

Régie de l'énergie  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452  
Télécopieur : 514 873-2070  
Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

